

ANNEE 2024

**SEANCE PUBLIQUE
DU 4 NOVEMBRE 2024**

Délibération n°

2024079

Date de convocation : 25/10/2024

Date d'affichage : 07/11/2024

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17
Pouvoirs : 6
Nombre de votants : 23

Vote : 23
Pour : 23
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 06/11/2024

Reçu en préfecture le 06/11/2024

Publié le

ID : 064-216401000-20241104-2024079-BF



L'an deux mille vingt-quatre, le 4 novembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 25 octobre 2024, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms. Yannick BASSIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Christian GARRIGUES, Mikel AMILIBIA, Jean-Baptiste HALTY, Arnaud PAVLOVSKY.

Mmes Emmanuelle DALLEY, Valérie RECARTE, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Marie GRABET DIT BOUCHET, Guénaél LE CAM, Laure TREMOUILLE, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : M. Frédéric ETCHEGARAY (pouvoir à M. Arnaud PAVLOVSKY), M. Marc PERRIER (pouvoir à Mme Guénaél LE CAM), Mmes Céline FAYS (pouvoir à M. Cédric BRESAC), Nathalie HARAN (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Maud BARRAL (pouvoir à Mme Valérie RECARTE), Sylvie ITHOURRIA (pouvoir à Mme Valérie ETCHART).

Secrétaire de séance : Mme Marie GRABET DIT BOUCHET.

**OJ n°8 : Décision modificative n°1
Budget Annexe du CLSH 2024**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint délégué aux finances et aux Ressources Humaines

Monsieur le Maire adjoint explique qu'au regard de l'exécution du budget 2024, il convient d'augmenter les crédits prévus en recettes de fonctionnement sur le chapitre 75 et d'augmenter également les dépenses au chapitre 012.

- Augmenter la prise en charge du déficit par le budget général,
- Augmenter les crédits alloués aux charges de personnel.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser des mouvements et transferts de crédits **en section de fonctionnement**, dont le détail figure dans le tableau ci-après.

✓ **Section de Fonctionnement :**

▪ Recettes:

chapitre	Libellé chapitre	Article	Montant proposé
75	Autres produits de gestion courante	75822 – Prise en charge du déficit du budget annexe par le BP	+ 13 000

	Montant initial BP 2024	Montant après DM n°1
Chapitre 75	100 000	113 000
Recettes de fonctionnement BP 2024		437 111.48
Recettes de fonctionnement après DM n°1		450 111.48

▪ Dépenses :

chapitre	Libellé chapitre	Article	Montant proposé
012	Charges de personnel	64111 – Personnel titulaire – rémunération principale	+ 1 500
		64131 – Personnel non titulaire - Rémunération	+ 7 000
		64138 – Personnel non titulaire – primes	+ 2 500
		6454 – Cotisations aux ASSEDIC	+ 2 000

	Montant initial BP 2024	Montant après DM n°1
Chapitre 012	345 000	358 000
Dépenses de fonctionnement BP 2024		437 111.48
Dépenses de fonctionnement après DM n°1		450 111.48

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- 1) D'accepter d'apporter au BP 2024 du budget annexe du CLSH, les transferts et mouvements de crédit à l'intérieur de la section de fonctionnement,
- 2) D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les actes correspondants.

APRES avoir entendu les explications données,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, AUTORISE :

- les transferts et mouvements de crédits proposés,

Fait à Bassussarry, le 4 novembre 2024.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

